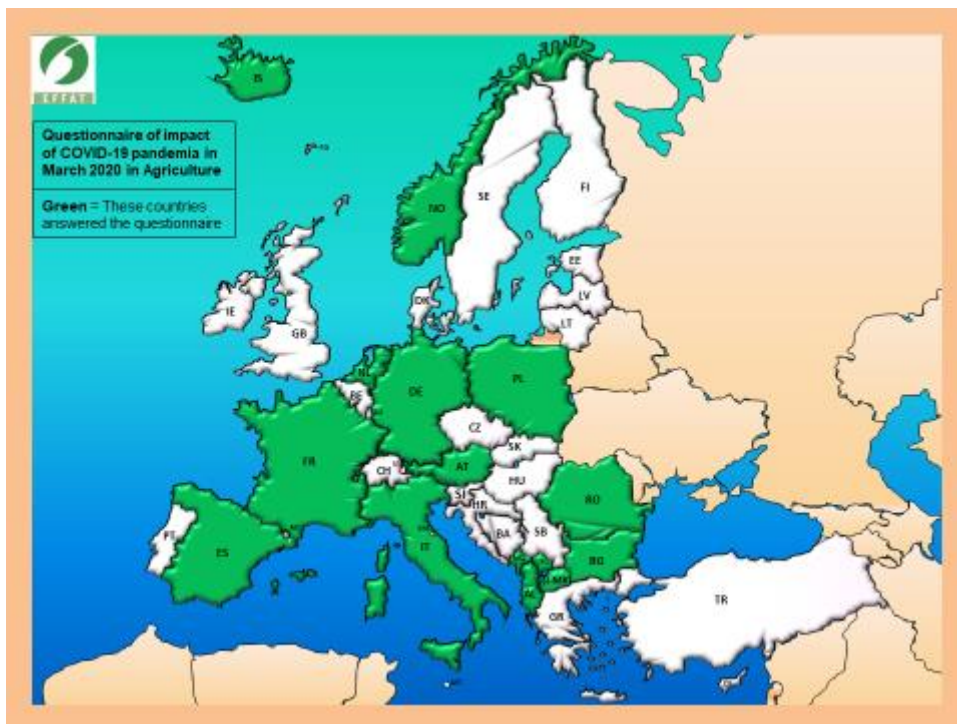


## RÉSULTATS D'UNE ENQUÊTE DU SECTEUR AGRICOLE DE L'EFFAT SUR L'IMPACT DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 FIN MARS 2020

L'EFFAT a mené une enquête auprès de ses membres au cours de la troisième semaine de mars 2020 et a reçu des réponses des 15 pays suivants : Albanie, Autriche, Bulgarie, France, Allemagne, Islande, Italie, Kosovo, Monténégro, Pays-Bas, Macédoine du Nord, Norvège, Pologne, Roumanie et Espagne.



Ces pays couvrent plus de 90% des travailleurs saisonniers en Europe et fournissent un échantillon représentatif de l'enquête.

## RÉSUMÉ

En réponse à la pandémie de COVID-19, de nombreux pays ont adopté des mesures qui ont un impact majeur sur le marché du travail agricole. Une caractéristique de ce secteur est qu'une grande partie (environ 40%) des quelque 10 millions d'employés travaillent au-delà des frontières et de façon saisonnière. Les changements sectoriels les plus importants résultent principalement des éléments suivants:

- le régime des frontières (fermetures, contrôles)
- la modification de la législation du travail et de la réglementation sur le temps de travail
- la fermeture d'entreprises
- encourager les travailleurs à travailler dans le secteur agricole en tant que travailleurs saisonniers pour remplacer les travailleurs saisonniers étrangers

L'Italie et l'Albanie sont particulièrement touchées par ces changements lors de la période considérée (mars 2020). Aux Pays-Bas, le secteur des fleurs a déjà été gravement touché. En particulier, les pays d'origine des travailleurs saisonniers (Bulgarie, Pologne et Roumanie) et les travailleurs eux-mêmes sont gravement affectés.

On tente de classer le secteur agricole comme étant d'importance systémique et de garantir l'approvisionnement de la population en denrées alimentaires.

Le nombre de travailleurs saisonniers des principaux pays d'origine (Bulgarie, Pologne et Roumanie) a massivement diminué et, dans certains cas, s'est estompé. Les principales raisons en sont les différents régimes frontaliers de ces pays et des pays de transit et la crainte des travailleurs saisonniers d'être infectés pendant leur travail ou de ne pas pouvoir retourner dans leur pays d'origine.

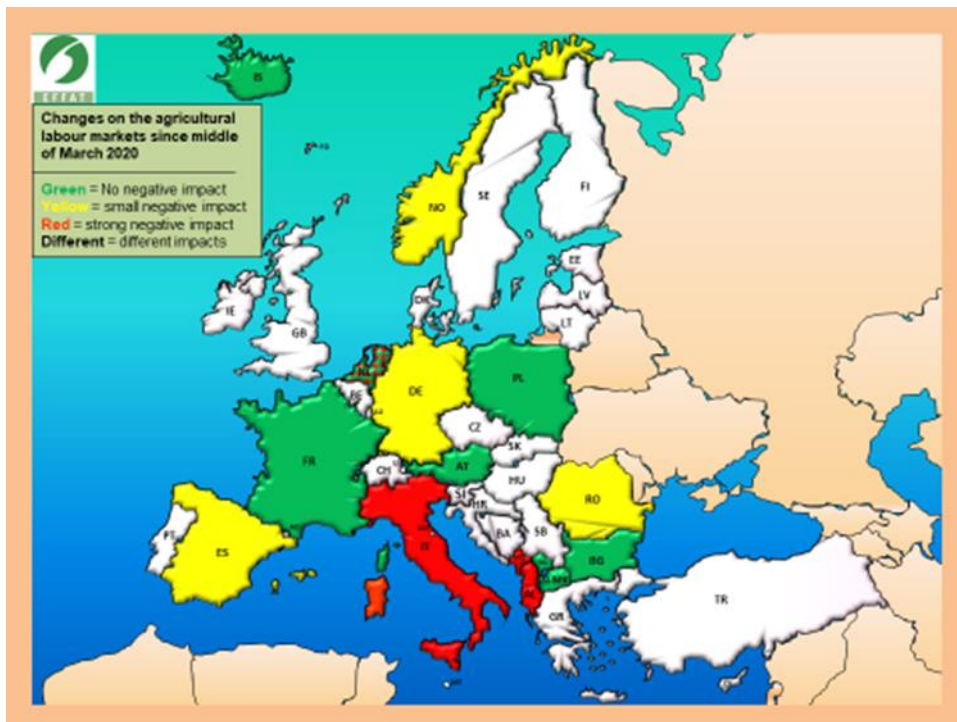
L'absence de ces travailleurs saisonniers a un impact important sur les exploitations et l'emploi dans les pays de destination (principalement la France, l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne, la Norvège). La récolte ne peut être effectuée que partiellement avec des travailleurs de remplacement non sectoriels et les exploitations concernées subissent des pertes considérables, ce qui a un impact négatif sur l'emploi des travailleurs locaux et met en péril l'approvisionnement de la population en produits auxquels elle est habituée.

Cette évolution est associée au risque que le marché du travail agricole dans son ensemble soit affecté négativement et que les secteurs en aval (notamment l'industrie alimentaire) soient touchés. Cette évolution doit donc faire l'objet de nouvelles observations.

Une atteinte aux droits des travailleurs n'est pas encore nettement observée, bien que des cas individuels aient déjà été signalés.

Dans l'ensemble, les syndicats agricoles entretiennent un dialogue étroit avec les gouvernements et les employeurs afin d'élaborer des règles de protection et d'adaptation appropriées pour les travailleurs et le secteur.

## 1. COMMENT L'EMPLOI DANS L'ÉCONOMIE NATIONALE A-T-IL ÉVOLUÉ AU COURS DES DEUX DERNIÈRES SEMAINES ?



### **Albanie**

Dans le secteur agricole national, des travailleurs ont perdu leur emploi. La propagation de COVID-19 provoque un déclin économique et social drastique dans tous les secteurs, affectant les travailleurs et leurs droits. Certains travailleurs ont été mis en quarantaine et les emplois et les heures de travail dans l'industrie alimentaire furent également réduits.

### **Bulgarie**

Aucun développement négatif n'a été observé jusqu'à présent. Plusieurs travailleurs saisonniers nationaux n'ont pas encore quitté le pays cette année. L'approvisionnement alimentaire de la population est assuré.

### **Allemagne**

La pénurie de travailleurs saisonniers, principalement étrangers, qui ne viennent pas en Allemagne en raison de l'incertitude de la situation actuelle et de la crainte d'une possible infection, est particulièrement dramatique.

Les nouvelles exigences en matière d'hygiène doivent être mises en œuvre largement et partout afin de protéger les employés et les exploitations.

L'interdiction de contact à partir du 24 mars 2020 est associée à de nouvelles restrictions, dont certaines difficiles à mettre en œuvre dans les exploitations agricoles. Les entreprises de services agricoles (entrepreneurs, stations d'insémination, etc.) sont également concernées par ces développements.

Dans le contexte de la pandémie de Covid-19, les dispositions de protection rencontrent souvent des problèmes en matière de respect des règles sur la santé et la sécurité (par exemple, les réglementations relatives à la distanciation lorsque vous travaillez avec des animaux). Pour cette raison, les syndicats préconisent une clarification rapide des normes contradictoires.

Le gouvernement tente de remplacer les travailleurs saisonniers par une main-d'œuvre locale. Il envisage également d'ouvrir le travail agricole saisonnier aux réfugiés. Pour les syndicats, le respect des réglementations en matière de santé et de sécurité au travail et le plein respect des conventions collectives dans l'agriculture sont d'une importance capitale.

### **France**

Le développement des emplois dans l'agriculture a été stable au cours des deux dernières semaines.

### **Islande**

Pas de manière substantielle.

### **Italie**

Bien qu'il soit encore trop tôt pour faire une évaluation précise, l'agriculture garantit l'approvisionnement de la population en aliments.

Suite aux problèmes découlant de Covid-19, les syndicats ont promu un travail agile et intelligent, pour le travail de bureau et les formalités bureaucratiques, tandis que pour les environnements ouverts et fermés, les syndicats et les travailleurs doivent suivre les dispositions du protocole introduit le 14 Mars 2020 par le gouvernement italien.

### **Kosovo**

Les travailleurs employés au ministère sont régulièrement payés par le ministère. Les agriculteurs et les agronomes continuent leur travail, malgré le risque que représente le virus.

### **Monténégro**

L'emploi dans l'agriculture est gravement menacé. La raison est que suite à la pandémie de COVID-19, le gouvernement a adopté un décret selon lequel les emplois seront réduits et certains voire supprimés. Les employés à l'étranger ont été informés en cas de souhait de rapatriement au Monténégro. Ils doivent cependant être soumis aux procédures prescrites par les mesures de protection contre le COVID-19 (quarantaine de 15 jours au retour).

### **Pays-Bas**

La situation diffère pour chaque sous-secteur. La culture des fleurs et les ventes aux enchères de fleurs ont été particulièrement touchées par la suspension des exportations.

### **Macédoine du Nord**

Les travailleurs agricoles, en particulier ceux qui travaillent en plein champs, ont continué à travailler conformément aux recommandations et mesures du gouvernement.

La vente d'agneaux constitue le plus gros problème, et le ministère de l'agriculture travaille dur afin de trouver une solution. Les exportations vers l'Italie ralentissent actuellement en raison de problèmes de transport. Le ministère est en communication constante avec les acheteurs et, outre les marchés traditionnels tels que l'Italie, la Croatie et la Grèce, d'autres marchés alternatifs pour l'exportation d'agneau sont recherchés.

Le transport de marchandises n'est pas interdit et s'effectue dans le cadre de protocoles de sécurité spéciaux. Le ministère macédonien des affaires étrangères travaille actuellement avec les ministères des affaires étrangères d'autres pays sur un protocole de transport commun qui permettra une circulation fluide des marchandises.

Le gouvernement a imposé une interdiction d'exportation sur le blé et la farine afin de ne pas perturber la situation du marché local et de fournir des quantités suffisantes de farine au niveau national compte tenu de la demande croissante du marché pour ces produits en cette période de pandémie.

Les semis de printemps de maïs et de tournesol sont en cours et devraient se poursuivre sans interruption. Les recommandations du gouvernement dans le cadre de cet état d'urgence doivent également être suivies dans ce domaine. Les pharmacies agricoles ne seront pas fermées. L'approvisionnement en aliments pour animaux par la réglementation des protocoles de transport se fera sans heurts. Il en va de même pour l'approvisionnement en matières premières.

Pour des raisons de sécurité, les marchés de bétail sont actuellement fermés. Les lots d'animaux ne peuvent être déplacés que si les animaux sont correctement identifiés et accompagnés d'un certificat de santé valide.

Les produits agricoles peuvent être vendus sur les marchés verts, mais il est bien sûr important de respecter les recommandations du gouvernement en matière d'hygiène, de distanciation et de prix raisonnables.

## **Norvège**

En raison de la situation actuelle, il est difficile de recruter suffisamment de travailleurs pour le secteur agricole.

## **Autriche**

Des discussions sont en cours pour faciliter le franchissement de la frontière pour travailleurs étrangers. Cela concerne en particulier la Hongrie, la Slovaquie et la Slovénie. Les dispositions nécessaires ont été prises dans le secteur des soins pour assurer le retour des travailleurs saisonniers au pays (ici avec la Roumanie). C'est également un problème pour le secteur agricole. À l'heure actuelle, des efforts sont également faits pour mobiliser des travailleurs temporaires de la récolte de la sphère du chômage, mais ils ne sont que d'une utilité limitée.

## **Pologne**

La situation de l'emploi des travailleurs agricoles est restée stable au cours des deux dernières semaines, bien qu'il y ait eu d'importantes lacunes suite à l'annonce de l'état d'épidémie en Pologne. De nombreux travailleurs ont reçu une allocation de soins de 14 jours pour la fermeture des écoles maternelles et de crèches (maintenant prolongée de 14 jours supplémentaires).

Ce n'est que la première phase de l'épidémie en Pologne. Les changements se feront sentir en avril. La demande de produits alimentaires devrait augmenter à mesure que la population augmentera ses stocks, ce qui entraînera probablement une augmentation de la demande de travail connexe, en particulier dans l'agriculture et la transformation des aliments.

## **Roumanie**

Comme dans tous les secteurs, il y a des cas dans l'agriculture où l'on craint une infection par le virus, et certains ouvriers agricoles ont cessé de travailler pendant cette période.

## **Espagne**

L'activité dans le secteur agricole n'est pas au point mort mais est en baisse. Des protocoles sont en cours de mise en œuvre, mais la capacité des travailleurs à se déplacer de leur domicile au travail s'avère problématique. Si la situation actuelle se poursuit, la baisse de l'emploi pourrait être importante.

De plus, si les frontières restent fermées, il peut y avoir des problèmes sur le marché du travail agricole pendant certaines saisons agricoles à partir d'avril.

Dans les exploitations en plein air, il y a moins de soucis avec les mesures de sécurité, les distanciations sociales, le port de masques, mais dans les serres, c'est plus compliqué. Dans le secteur des transports, il est difficile de se conformer à tous les protocoles de santé et de sécurité, en particulier la distanciation sociale.

Dans les entreprises de commercialisation et d'horticulture, une attention particulière est accordée en raison de la concentration élevée d'employés. Sur ces sites, l'on porte masques et gants, il y a des désinfections entre chaque période de travail, on sépare les travailleurs pour maintenir une distance de sécurité, et on contrôle l'accès aux centres.

Diverses mesures sont proposées pour enrayer le déclin de l'emploi :

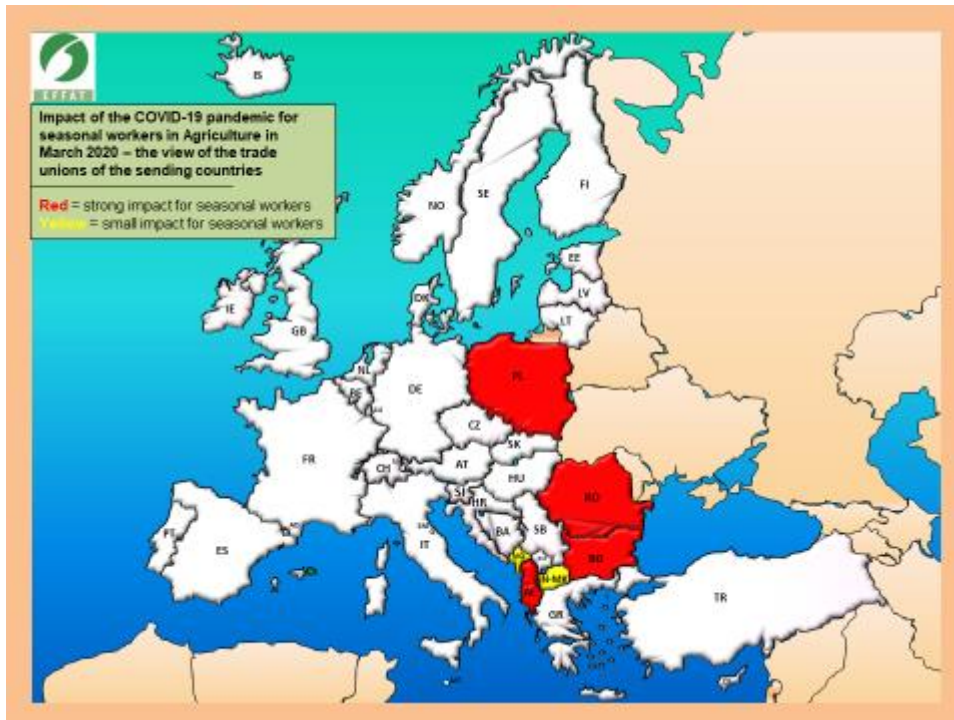
- Dossiers sur la réglementation temporaire du travail, la réduction du temps de travail, les mesures de conciliation de la vie familiale.
- Il existe des entreprises du secteur forestier qui envisagent de suspendre temporairement leurs activités.
- D'autres entreprises envoient des travailleurs en congé obligatoire.
- Autres formules utilisées: les poches de chômage flexibles

Les exploitations du secteur agricole fonctionnent actuellement avec un certain degré de normalité et appliquent les mesures de sécurité de manière inégale.

L'utilisation de gants et de masques n'est pas très répandue car ils sont "en quantité limitée".

Les trajets vers les fermes et les centres de production sont ceux qui suscitent le plus de doutes et de problèmes car le décret royal du gouvernement exige qu'ils soient effectués individuellement et ceci n'est point réaliste sur le terrain.

## 2. QU'EST-IL ARRIVÉ AUX EMPLOIS DES EMPLOYÉS QUI TRAVAILLENT TRADITIONNELLEMENT DANS D'AUTRES PAYS ?



### **Albanie**

Leur nombre a fortement diminué, par exemple dans le sud de l'Italie et en Grèce.

### **Bulgarie**

Leur nombre a fortement diminué. De nombreux travailleurs saisonniers bulgares sont "coincés" dans les pays de destination suite à la fermeture des frontières. Plusieurs travailleurs saisonniers sont aussi rentrés en Bulgarie pour éviter de se retrouver bloqués et/ou infectés. Globalement, le marché du travail saisonnier a été fortement entravé par la fermeture des frontières.

### **Allemagne**

Dans le secteur agricole allemand, seuls quelques employés travaillent à l'étranger.

### **France**

Selon la FNSEA, la fermeture des frontières va occasionner une perte de 10 000 emplois saisonniers de travailleurs provenant de Pologne, Roumanie et des pays du Maghreb. Le secteur le plus touché est celui du maraîchage pour la culture des radis, des concombres et des asperges.

### **Islande**

Aucun employé islandais ne travaille dans l'agriculture.

### **Italie**

L'Italie est confrontée à des problèmes particuliers concernant les échanges transfrontaliers avec la Suisse et l'Autriche, mais ceux-ci sont actuellement garantis dans les limites fixées par les règles de prévention.



## **Kosovo**

Alors qu'aucune décision n'a encore été prise concernant la fermeture temporaire d'entreprises, les travailleurs continuent de travailler, bien que le virus constitue une menace pour eux.

## **Monténégro**

Peu travaillent traditionnellement dans d'autres pays, ce problème n'est donc pas manifeste. Il y a 40 000 travailleurs saisonniers étrangers par an, dont 5 000 à 6 000 dans l'agriculture. À l'heure actuelle, le problème ne s'est pas posé car le travail saisonnier n'a pas encore commencé, mais le problème surgira sûrement dans quelques mois.

## **Pays-Bas**

Aucune donnée fiable n'est encore disponible.

## **Macédoine du Nord**

La plupart des travailleurs saisonniers macédoniens à l'étranger ont commencé à revenir en Macédoine lorsque la crise sanitaire a éclaté. Ils travaillent principalement dans le nord de l'Italie, en Autriche et Allemagne. Les travailleurs saisonniers revenus d'Italie sont parmi les plus touchés par COVID-19. On ne connaît cependant pas le nombre exact de travailleurs saisonniers macédoniens dans d'autres pays, car la plupart d'entre eux sont titulaires d'un passeport bulgare et s'inscrivent comme ressortissants bulgares.

## **Norvège**

En raison des restrictions sur la circulation, il n'est pas possible de compter sur de nombreux travailleurs en provenance de l'étranger. Toute personne venant d'un autre pays sera mise en quarantaine pendant 14 jours.

Dans ce secteur, il n'y a généralement pas de migration de travailleurs de la Norvège vers d'autres pays.

## **Autriche**

Dans le secteur agricole autrichien, seuls quelques employés travaillent à l'étranger.

## **Pologne**

En raison de la pandémie du coronavirus, l'activité est en baisse. Il en résulte une réduction de la production des entreprises étrangères (par exemple, l'Allemagne, l'Autriche et la République tchèque dans le cas des travailleurs de la région d'Opole).

Nous n'avons aucune information sur le nombre exact de travailleurs rentrant d'autres pays, mais il y a un retour important, ce qui cause de grandes difficultés aux frontières, car une quarantaine de 14 jours a été instaurée pour ces personnes.

## **Roumanie**

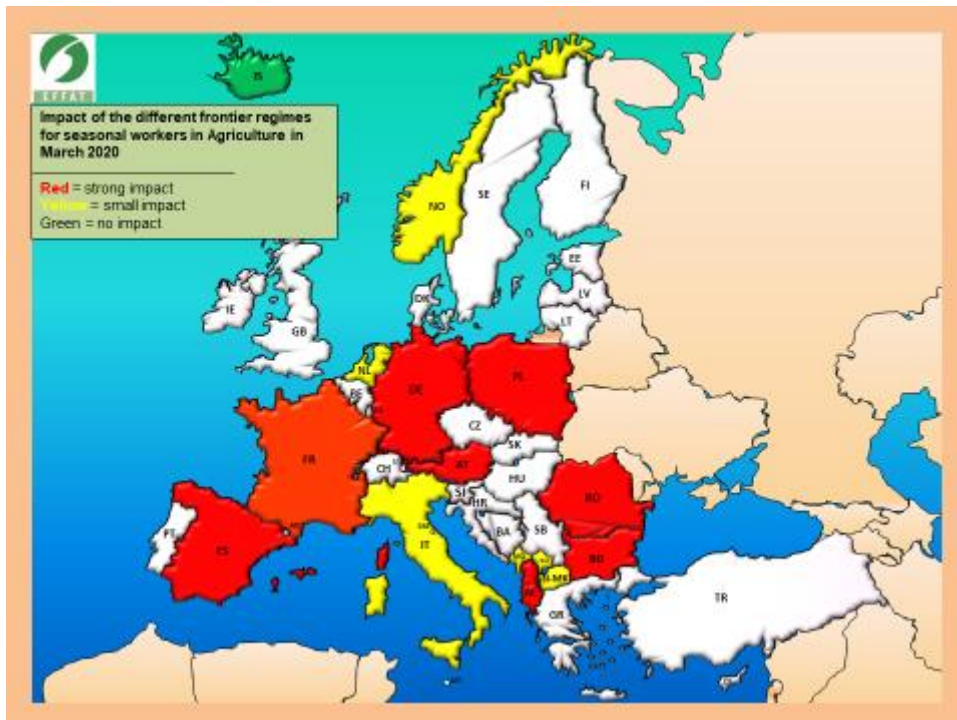
Un grand nombre d'employés à l'étranger, notamment dans des pays comme l'Italie, l'Espagne, la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni, ont dû rentrer au pays suite à la suspension de l'activité économique en raison de la propagation de COVID-19. Cette situation a fortement perturbé la vie économique et sociale.



## Espagne

Si la fermeture des frontières se poursuit, elle affectera des milliers de travailleurs de pays de l'EEE et de pays tiers (subsahariens) qui participeraient normalement aux campagnes agricoles pour les fraises et les fruits rouges, les fruits à noyau, les fruits sucrés, les asperges, etc. à partir du mois de mars de cette année.

### 3. QUEL EST L'IMPACT DE LA FERMETURE DES FRONTIÈRES SUR LES TRAVAILLEURS TRANSFRONTALIERS SAISONNIERS ?



## Albanie

La fermeture des frontières a eu des répercussions négatives et a donné lieu à une nouvelle hausse du chômage. Certains travailleurs saisonniers sont revenus avant la fermeture de la frontière, tandis que d'autres sont restés isolés aux frontières.

## Bulgarie

Plusieurs travailleurs saisonniers bulgares sont "coincés" dans les pays de destination suite à la fermeture de diverses frontières. De nombreux travailleurs saisonniers sont rentrés en Bulgarie pour éviter de se retrouver bloqués et/ou d'être infectés. Dans l'ensemble, le marché du travail saisonnier a été massivement entravé par la fermeture des frontières.

## Allemagne

La fermeture des frontières est la seconde raison importante qu'entrave le travail saisonnier en Allemagne, outre la crainte d'une infection due à des normes d'hygiène insuffisantes dans les entreprises. Avec le manque croissant de travailleurs saisonniers, la base économique de nombreuses exploitations agricoles est menacée. L'approvisionnement de la population en nourriture en quantité suffisante reste stable.

## **France**

Beaucoup sont restés à la maison.

## **Islande**

Il n'y a actuellement aucun travailleur saisonnier. Si la fermeture des frontières est toujours en vigueur à la fin de l'été ou en automne, un certain impact se fera ressentir.

## **Italie**

Il y a le risque que la main-d'œuvre disponible pour les campagnes de récolte saisonnières soit insuffisante.

La fermeture des frontières pourrait entraver ce type d'activité saisonnière, qui est actuellement assurée par les travailleurs étrangers, auxquels est garanti le droit au travail et à la qualité de vie. Ceci pourrait mener à une réduction des activités de récolte dans l'horticulture, la floriculture et les pépinières.

## **Kosovo**

Les travailleurs qui travaillent comme saisonniers et qui ne peuvent plus travailler en raison de la fermeture des frontières courent le risque de ne pas avoir de revenus pour eux-mêmes ainsi que pour leur famille (toute la famille dépend peut-être de ces revenus).

## **Monténégro**

La pénurie de main-d'œuvre étrangère nécessitera probablement un engagement plus important de la part de la main-d'œuvre nationale existante.

## **Pays-Bas**

Certains travailleurs saisonniers sont rentrés dans leur pays d'origine. Par conséquent, le travail saisonnier pourrait éventuellement être effectué par des travailleurs de remplacement en provenance d'autres secteurs.

## **Macédoine du Nord**

Environ 2 500 citoyens macédoniens sont restés dans d'autres pays après la fermeture non seulement de la frontière de l'État macédonien le 16 mars 2020, mais aussi de celles dans la région et au-delà en Europe.

Le gouvernement a donné à ces citoyens la possibilité de retourner au pays au moyen de vols humanitaires mais ils sont obligés de se soumettre à une quarantaine d'au moins 15 jours à leur retour. Le billet d'avion est à la charge du voyageur, tandis que les frais d'hébergement, le transport à l'aéroport et la nourriture sont couverts par le budget de l'État.

Le gouvernement a obligé le ministère de l'intérieur à faire une déclaration personnelle à toute personne quittant les frontières du pays, indiquant qu'elle quitte le pays sous sa propre responsabilité et qu'elle est consciente que de nombreux pays ont fermé leurs frontières en raison de la pandémie de coronavirus et qu'il est plus difficile de se déplacer à l'étranger parce que les autorités ne peuvent garantir une assistance en temps opportun pour le retour au pays.

## **Norvège**

Normalement, la main-d'œuvre est suffisante, mais ce ne sera plus le cas lorsque les frontières seront fermées.

## **Autriche**

Le régime frontalier est actuellement encore très difficile, mais un certain soulagement devrait s'ensuivre.

## **Pologne**

En raison de l'état d'épidémie et suite à des réglementations plus strictes en matière de franchissement des frontières pour les travailleurs employés à l'étranger, tout travailleur traversant la frontière polonaise (à l'entrée ou à la sortie) est soumis à une quarantaine obligatoire de 14 jours et ne travaillera pas pendant cette période. Des cas de résiliation des contrats de travail et de licenciements d'employés travaillant à l'étranger ont été signalés. Des employés et leurs familles se retrouvent ainsi dépourvus de revenus.

La fermeture des frontières est un obstacle majeur à la libre circulation des travailleurs vers les pays voisins, c'est-à-dire l'Allemagne et la République tchèque. La situation est difficile pour les navetteurs journaliers (frontaliers) si les Polonais vivent en Allemagne et travaillent en Pologne ou vice versa et se rendent au travail tous les jours.

Le renforcement des réglementations sur la libre circulation des personnes a incité quelque 20 000 travailleurs agricoles d'Ukraine et de Biélorussie à rentrer dans leur pays d'origine.

## **Roumanie**

La situation est dramatique car les gens ne peuvent plus circuler librement, souffrant ainsi d'un véritable traumatisme physique et psychologique.

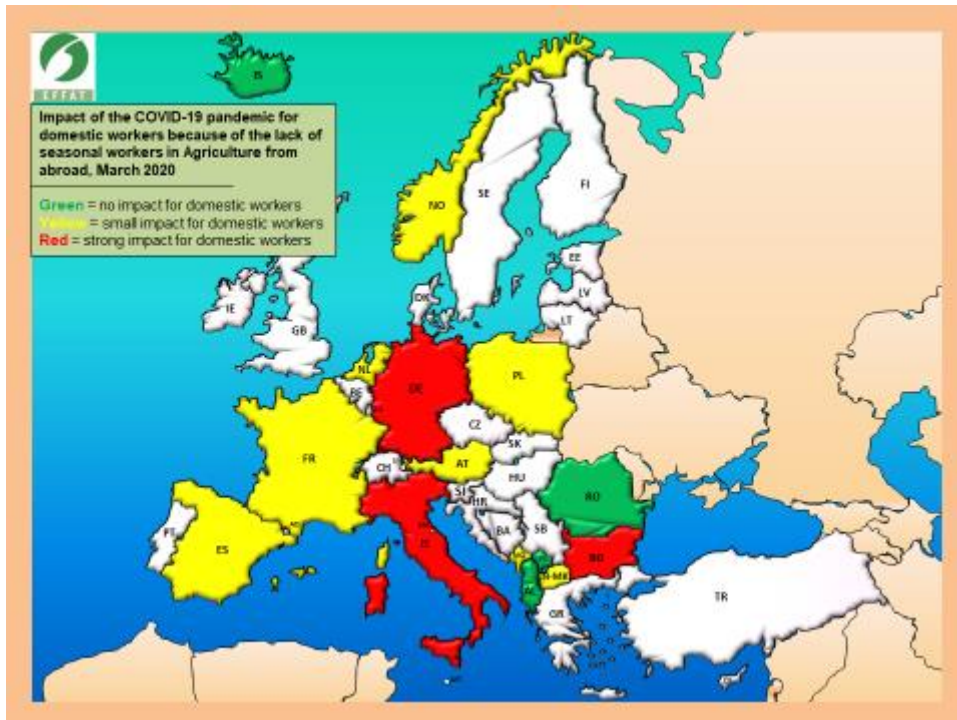
En outre, dans certaines situations, les travailleurs saisonniers ont été placés en quarantaine par les autorités.

## **Espagne**

La fermeture des frontières affectera déjà fortement le secteur agricole dans les campagnes de récolte des fraises et des fruits rouges. À ce stade-ci, 60 % de la main-d'oeuvre attendue en provenance du Maroc fait toujours défaut.

Si la fermeture des frontières se poursuit, cela affectera des milliers de travailleurs de l'EEE et de pays tiers (subsahariens) qui participeraient aux campagnes agricoles pour les fraises et les fruits rouges, les fruits à noyau, les fruits sucrés, les asperges, etc. à partir du mois de mars de cette année.

#### 4. COMMENT LE MANQUE DE TRAVAILLEURS SAISONNIERS ÉTRANGERS AFFECTE-T-IL LA MAIN-D'OEUVRE LOCALE ?



##### **Albanie**

Le nombre de travailleurs étrangers dans l'agriculture nationale est insignifiant.

##### **Bulgarie**

Nous vous fournirons davantage d'informations à ce sujet lors des prochaines semaines.

##### **Allemagne**

Les produits (en mars débutent les asperges) ne doivent pas se dégrader dans les champs. L'image du travail agricole souffrira encore plus suite à cette crise et découragera les jeunes de travailler dans l'agriculture. Cette crise permet cependant aussi de reconnaître que l'agriculture doit être développée de manière durable et ne peut pas être construite sur une main-d'œuvre bon marché.

##### **France**

La pénurie de travailleurs saisonniers affectera les exploitations agricoles dans les semaines à venir. Les employeurs espèrent compenser cette pénurie par une main-d'œuvre française plus nombreuse.

##### **Islande**

Non.

##### **Italie**

Bien qu'il soit en fait trop tôt pour faire une évaluation précise, on constate que le Covid-19 et le blocus des frontières qui en résulte mettent en péril plus d'un quart des denrées agroalimentaires collectées dans les campagnes par quelque 370 000 travailleurs réguliers qui viennent de l'étranger chaque année. D'autres problèmes sont attendus.

## **Kosovo**

Au Kosovo, il y a peu de travailleurs saisonniers en provenance d'autres pays.

## **Monténégro**

Au Monténégro, il y a peu de travailleurs saisonniers en provenance d'autres pays.

## **Pays-Bas**

Il y a des conséquences, mais la portée n'est pas claire pour l'instant. C'est pourquoi on tente d'orienter les travailleurs d'un secteur (sans travail) vers des secteurs avec peu de travailleurs.

## **Macédoine du Nord**

La plupart des travailleurs saisonniers étrangers en Macédoine viennent d'Albanie, en particulier dans le sud-ouest du pays, dans les régions d'Ohrid, Struga et Prespa. À la suite de la fermeture des frontières en Macédoine et Albanie, ces travailleurs saisonniers sont retournés dans leur pays d'origine.

Nous ne disposons pas de données sur le nombre de ces travailleurs saisonniers, car il s'agit pour la plupart de travailleurs non déclarés et nous ne savons pas quel impact ils ont sur la main d'œuvre locale.

Les ressortissants étrangers des pays à risque moyen et élevé (voir liste de l'OMS) se voient refuser l'entrée sur le territoire de la Macédoine du Nord.

## **Norvège**

La demande de travailleurs du secteur vert sera élevée dans les 6 à 8 mois à venir. Il sera difficile de recruter des Norvégiens dans ce secteur car les salaires sont assez bas et le travail peut être physiquement exigeant.

## **Autriche**

Les entreprises ne rencontrent pas encore de difficultés. L'Autriche a entamé très tôt des négociations sur l'égalité d'accès pour les travailleurs saisonniers étrangers. Il existe de nombreuses initiatives visant à attirer des travailleurs locaux dans l'agriculture. Pas toutes ne sont couronnées de succès cependant.

## **Pologne**

Les employeurs offrent des taux de salaire plus élevés pour les travailleurs saisonniers nationaux. Malgré ces incitations financières, les difficultés à recruter de la main-d'œuvre pour le travail saisonnier persistent.

Les travailleurs saisonniers ont compensé le manque de personnel dans les entreprises nationales et, à l'heure actuelle, nous pouvons observer une baisse de la production en raison de la rupture des relations coopératives et financières à la fois sur le marché intérieur et sur le marché des changes, ce qui entraîne des arrêts de production, des ruptures de contrat et, par conséquent, une baisse de l'emploi.

## **Roumanie**

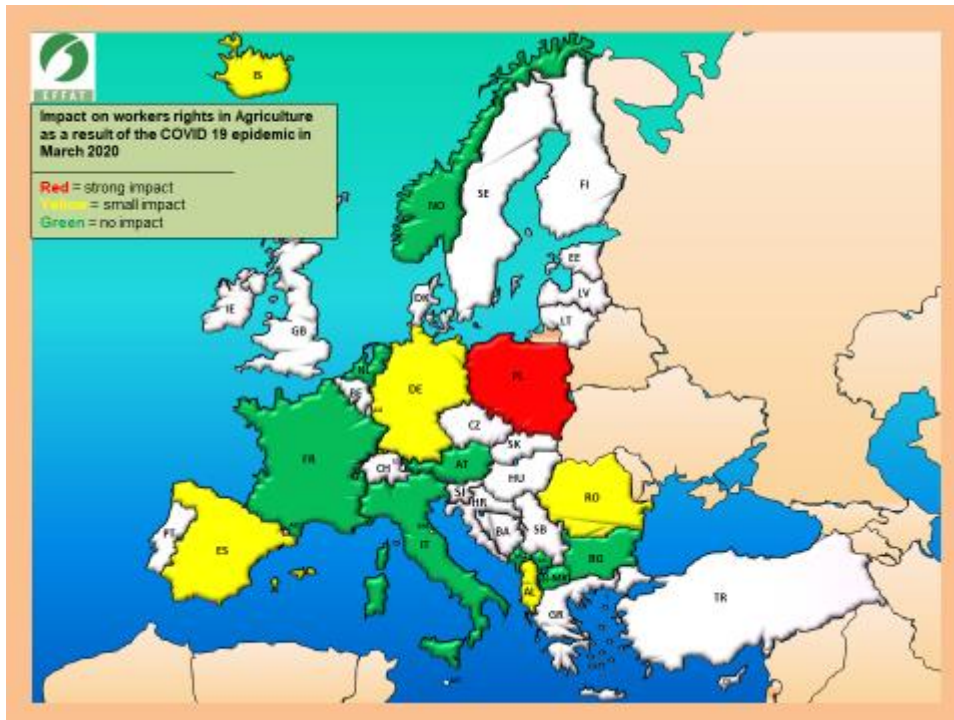
Il y a très peu de travailleurs saisonniers étrangers en Roumanie et ils sont légèrement touchés.

## **Espagne**

Pour l'instant, les campagnes de récolte nécessitant le plus de main-d'œuvre n'ont pas encore commencé. Ce n'est que dans le cas de la campagne pour les fraises et fruits rouges (framboises, mûres et myrtilles) que l'absence des travailleurs marocains prévue pour cette année sera constatée, ce qui posera un problème pour le développement normal de cette campagne.

Si cette situation se maintient dans le temps, elle aura un impact sur la récolte des fruits à noyau, des fruits sucrés et des asperges, qui implique un grand nombre de travailleurs saisonniers de l'EEE (Roumains, Bulgares, Polonais, etc.) et de travailleurs subsahariens (Sénégal, Cameroun, Côte d'Ivoire, Maroc, Algérie, etc.).

## 5. Y A-T-IL DES TENTATIVES DE RESTREINDRE LES DROITS DES TRAVAILLEURS ?



### **Albanie**

Il est important de minimiser la propagation du Covid-19 pour assurer la sécurité des employés. Ces mesures ont réduit de moitié le nombre d'employés. De nombreuses entreprises de transformation alimentaire ont limité le nombre de leurs employés pour éviter la propagation. Désormais des heures supplémentaires/des horaires de travail plus longs s'ensuivent.

D'autres mesures ont été prises par le gouvernement en matière de distanciation sociale et d'hygiène, dont l'utilisation d'équipements de protection individuelle (masques, gants).

### **Bulgarie**

Non.

### **Allemagne**

La réglementation sur le temps de travail a été modifiée. Pour le syndicat, l'application des conventions collectives revêt donc une importance particulière.

### **France**

Pas particulièrement. Notre organisation, en collaboration avec les fonds de la MSA, la FNSEA et le ministère de l'agriculture, est très impliquée dans la lutte contre le travail illégal.

### **Islande**

On constate une tendance à licencier des personnes avec un délai contractuel.



## **Italie**

L'accord entre le gouvernement, les organisations d'employeurs et les syndicats prévoit qu'aucun travailleur ne peut être licencié sur base du COVID-19 pendant deux mois.

Les syndicats mettent en œuvre des accords ou des protocoles avec les organisations patronales sur la sécurité et la gestion de crises de coronavirus, et la liberté de circulation étant restreinte, les instruments prévus dans l'accord et les mesures extraordinaires élaborées par le gouvernement peuvent être utilisés.

## **Kosovo**

Il est encore trop tôt pour parler de droits des travailleurs, en particulier dans le secteur privé, car les travailleurs de ce secteur ne travaillent plus à cause du virus, mais les salaires de ce mois-ci leur ont été offerts.

## **Monténégro**

À l'heure actuelle, il n'y aucune information sur la violation des droits des travailleurs tels que définis par la loi et les statuts.

## **Pays-Bas**

Nous faisons le point et n'avons encore reçu aucun rapport à ce jour.

## **Macédoine du Nord**

Le gouvernement a déclaré l'urgence nationale pour une période de 30 jours à partir du 18 mars 2020 ; l'interdiction / la réglementation spéciale de circulation sur tout le territoire de 21h00 à 05h00 et le week-end de 16h00 à 05h00 le lendemain ; l'interdiction de se réunir en groupes de plus de 5 personnes dans les parcs et autres lieux et espaces publics. Le gouvernement a également mis en œuvre d'autres mesures.

Toutes les mesures gouvernementales sont respectées par les entreprises et il n'existe aucun rapport de restriction des droits des travailleurs.

## **Norvège**

Le secteur agricole est l'un des rares secteurs en Norvège où l'État a rendu la convention collective généralement contraignante, ce qui ne devrait donc pas poser de problème.

## **Autriche**

Non.

## **Pologne**

Un paquet anti-crise appelé "bouclier anti-crise" a été introduit, mais repose, entre autres, sur des solutions défavorables pour les salariés :

1. des restrictions sur les périodes de repos quotidiennes et hebdomadaires ininterrompues,
2. l'introduction d'un système de temps de travail équivalent, permettant une extension du temps de travail quotidien et hebdomadaire,
3. conditions d'emploi moins favorables pour les travailleurs que celles sur les contrats de travail.

4. une disposition défavorable aux syndicats, qui permet aux employeurs (après seulement deux jours de consultation) de prendre des dispositions pour demander eux-mêmes des prestations de protection de l'emploi.

La situation exige des mesures vigoureuses pour préserver les emplois. La hausse soutenue et rapide du chômage accroît la misère des familles. Cela peut conduire à la rupture des liens sociaux, à des manifestations de rue, etc.

### **Roumanie**

Il y a eu plusieurs violations des droits des travailleurs. Certains employés ont été renvoyés chez eux alors qu'ils avaient un contrat de travail valide, et qu'ils paient des impôts dans les pays où ils travaillent. Il y a eu des cas de travailleurs dépourvus de salaire suite aux répercussions du nouveau virus. En outre, des travailleurs furent abandonnés par leurs employeurs sans avoir la possibilité de revenir immédiatement au pays.

### **Espagne**

Des cas de violations de droits se produiront sûrement, par conséquent, la présence de syndicats de classes organisés dans les entreprises est essentielle.

Dans cette situation, les syndicats tentent de protéger les groupes les plus vulnérables, tels que:

- les travailleurs locaux non-protégés tant sur le plan sanitaire que sur celui de la cessation d'emploi, sans bénéficier de prestations.
- les personnes de nationalité étrangère qui peuvent perdre leur permis de séjour à la suite de la résiliation de leur contrat; le système d'asile et d'aide humanitaire doit être maintenu sans les entraver.
- Les employés dont les contrats sont résiliés lorsque les entreprises arrêtent l'activité;
- ceux employés par l'intermédiaire d'une agence de recrutement ou d'une entreprise multiservices, pour leur fournir des allocations de chômage et un emploi une fois la crise passée.

Ces mesures doivent être appliquées aux travailleurs saisonniers de l'industrie agroalimentaire et aux travailleurs saisonniers du secteur de l'hôtellerie et de la restauration qui perdront leur emploi.

## **6. QUELLES SONT LES REVENDICATIONS DES SYNDICATS ?**

### **Albanie**

Nous avons exhorté les employés à mettre en œuvre les mesures prises par le gouvernement pour la sécurité et la santé au travail en respectant la distanciation sociale, les mesures d'hygiène, le port de gants, masques, etc. Nous recommandons aux exploitations cultivant sous serres d'appliquer strictement les règles, vu l'importance qu'elles ont en ce moment pour l'approvisionnement du marché en produits saisonniers. Cette mesure est soutenue par le gouvernement, qui oblige les chaînes de vente au détail à acheter des aliments locaux et interdit l'importation d'aliments et d'animaux vivants provenant de zones contaminées.

La protection de la santé des travailleurs et la préservation de leurs emplois et revenus sont prioritaires. Le plan de soutien financier du gouvernement prévoit que les travailleurs reçoivent des prestations de sécurité sociale jusqu'à la fin de la crise. Nous fournissons toute une gamme d'informations et conseils par le biais des médias sociaux afin de protéger les travailleurs pendant la crise.

### **Bulgarie**

Depuis le 13 mars 2020, la Bulgarie se trouve dans une situation exceptionnelle et l'état d'urgence a été annoncé avec une quarantaine de deux semaines. Neuf mesures ont été mises en pratique, dont la fermeture des écoles, des universités et l'annulation de tout événement public. Tous les autres établissements, à l'exception des pharmacies et des marchés alimentaires, ont également été fermés pendant deux semaines. Il en va de même pour les frontières.

Dès le début de cette situation, il y a eu une discussion intensive entre les partenaires sociaux et les institutions. Les syndicats y ont pris une part active et ont déclaré des mesures concrètes axées sur les travailleurs, leurs emplois et revenus. Il s'agissait notamment de donner la priorité aux hôpitaux et au personnel médical, de promouvoir le télétravail et de réorganiser le travail conformément aux mesures restrictives actuelles. Des modifications du cadre de travail ont été proposées et sont actuellement discutées, et notre objectif est de défendre non seulement les revenus mais aussi les emplois dans l'économie.

Au début de la crise, FNSZ a publié un communiqué de presse sur son site internet, attirant l'attention sur ses secteurs vulnérables et ses organisations membres :

- 1) FNSZ a déclaré son soutien aux mesures prises par l'État/les institutions pour prévenir et gérer la situation ;
- 2) FNSZ a demandé au gouvernement et à l'organisation patronale sectorielle responsable de prendre des mesures conjointes pour protéger la sécurité des travailleurs et veiller à ce que les droits du travail soient respectés sur chaque lieu de travail.
- 3) Le syndicat pousse ses militants et les travailleurs sur leur lieu de travail à coopérer à la mise en œuvre des mesures de santé et de sécurité et à signaler tout manque de personnel médical et d'hygiène de base, de masques, d'instructions, etc.

Il s'agit d'une première communication de FNSZ aux organisations membres, comprenant un message de solidarité ainsi que des informations et instructions sur la manière de se comporter dans cette situation de crise et sur les droits du travail (selon la législation et les conventions collectives).

FNSZ a immédiatement mobilisé les comités et les groupes de santé et sécurité au travail afin d'informer et de sensibiliser le public en matière d'équipements de protection individuelle (EPI).

Les syndicats ont également des devoirs (en raison des mesures introduites). Ils sont sur place pour fournir des informations et répondre aux questions sur les droits du travail.

Jusqu'à présent, et selon les déclarations officielles du gouvernement :

1. L'État est prêt à faire face à la crise - il existe des tampons fiscaux et financiers et aussi des ressources suffisantes pour assurer le bon fonctionnement de la société. La perte de revenus attendue dans le budget de l'État est estimée à environ 3 milliards de BGN (1,5 milliard d'euros). La priorité est désormais donnée aux investissements dans l'équipement médical, le matériel sanitaire et le soutien aux personnes en première ligne - médecins, personnel médical, police et institutions de contrôle.
2. Les secteurs les plus touchés sont le tourisme, la restauration et l'hôtellerie (hospitalité), les transports et la logistique. Environ 200 000 employés du secteur de l'hôtellerie, de la restauration et des services traiteur perdront leur emploi (selon les statistiques des employeurs).

Il y a un fort signal de soutien aux entreprises pour qu'elles protègent leurs employés autant que possible dans une telle situation.

Le Parlement a adopté une loi spéciale sur les mesures d'urgence, selon laquelle le budget de l'État soutient les employeurs qui ont cessé leurs activités suite à la crise en payant 60 % des coûts de main-d'œuvre/salaires de leurs employés lors de la phase d'urgence. L'aide provient du fonds de chômage. Cette mesure pourrait s'appliquer à toute entreprise impactée par le coronavirus.

Selon le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, la Bulgarie est en mesure de gérer l'approvisionnement alimentaire national avec ses propres ressources pour les 24 prochains mois.

Bien sûr, nous pourrions avoir une situation complètement différente dans un ou deux mois.

Une analyse rapide de la situation montre que les secteurs agricole et alimentaire et l'industrie de transformation pourraient être les secteurs les plus importants et ceux qui connaissent la croissance la plus rapide dans cette crise. Les raisons en sont plus que claires :

1. La nutrition de la société est inévitable. En outre, pendant la période des mesures de restriction, les seuls marchés ouverts sont ceux des denrées alimentaires et les pharmacies. C'est seulement là que le chiffre d'affaires est généré.
2. Les travailleurs saisonniers qui traditionnellement émigrent vers d'autres pays de l'UE restent disponibles sur le marché du travail local.

Plusieurs groupes de travailleurs saisonniers reviennent des pays touchés (Italie, France, Espagne). Ils sont placés en quarantaine par précaution. Les "médiateurs de santé" jouent ici un rôle très important de sensibilisation. Cependant, ceux qui restent dans les pays en difficultés au niveau du secteur sont aussi ceux qui sont le plus exposés à la pauvreté et au virus.

3. Les travailleurs qui ont quitté d'autres secteurs peuvent s'orienter vers l'agriculture et les secteurs et activités liés à l'alimentation. Il existe déjà des demandes et des propositions sérieuses de la part d'employeurs dans certains secteurs caractérisés par le travail manuel - fruits et légumes, transformation des aliments - afin d'employer des personnes d'autres secteurs.

La possibilité de travailler dans ce secteur - travail indépendant, travail familial, travail saisonnier et temporaire - ainsi que de vivre dans un environnement non urbain - plus sain et vert, moins lié à la société et dépendant de l'alimentation - nous ouvrira enfin les yeux sur les avantages d'aller à la campagne et dans les zones rurales et de faire des affaires à la fois traditionnelles et modernes.

4. Pour rendre les emplois agricoles plus attrayants, les syndicats et les organisations patronales doivent unir leurs forces pour améliorer les conditions de travail et les salaires.

Compte tenu de la situation, le dialogue entre les partenaires sociaux du secteur est actif et tente d'analyser la situation et de prendre les mesures appropriées.

L'échange d'informations entre les syndicats est de même une contribution majeure pour être le plus efficace possible.

## **Allemagne**

Le syndicat prône la création d'instruments visant à protéger les travailleurs contre les licenciements et les réductions de revenus. Cet objectif a été largement atteint.

Il informe les travailleurs sur leurs droits et obligations et sur les nouvelles exigences suite à la pandémie de COVID-19. Il a défendu les droits des travailleurs contre les projets du gouvernement d'étendre fortement les lois sur le temps de travail. Le syndicat s'efforce d'améliorer l'accès des travailleurs saisonniers étrangers et fait pression pour que la loi et les conventions collectives soient respectées. En même temps, il informe de même les nouveaux travailleurs qui acceptent un travail temporaire dans l'agriculture de leurs droits et obligations.

Le syndicat milite pour un ajustement radical des conditions d'hébergement (chambres individuelles au lieu d'un hébergement collectif) et de transport des travailleurs (utilisation privée de la voiture au lieu du transport en bus).

Il est incontestable que l'approvisionnement alimentaire doit être garanti malgré la pandémie du coronavirus. Près de 300 000 travailleurs saisonniers d'Europe de l'est sont déployés chaque année, dont au moins 150 000 pour la prochaine saison des asperges et fraises, et plus de 200 000 personnes sont également employées de façon permanente dans le secteur agricole. Cela signifie que la moitié des "agriculteurs" en Allemagne sont des salariés. C'est pourquoi l'estime sociale dont jouit l'agriculture doit également se refléter dans l'estime de tous les salariés: le démantèlement des droits du travail au cours de la pandémie du coronavirus est incompatible avec ceci.

Le syndicat exige des mesures et des normes minimales afin de rendre justice à l'emploi dans l'agriculture :

la protection de la sécurité et de la santé au travail

En raison de la crise engendrée par le coronavirus, il est impératif de respecter la distanciation sociale ainsi qu'un certain nombre d'exigences en matière d'hygiène, comme la possibilité de se laver et se désinfecter régulièrement les mains, pour prévenir une possible infection. Les hébergements collectifs pour les travailleurs de la

récolte sont inacceptables. Les chambres simples doivent être standard et ne doivent pas être utilisées par plus de deux personnes (par exemple, si vous arrivez en couple).

Les employeurs sont tenus de veiller à ce que leurs travailleurs saisonniers soient en mesure de respecter à tout moment les règles de distanciation et d'hygiène nécessaires. Cela s'applique également à l'hébergement chez des tiers.

Un nombre excessif d'heures de travail (plus de dix heures) affaiblit le système immunitaire et ne devrait pas être autorisé de façon généralisée, compte tenu du danger que représente le coronavirus, comme l'exigent le syndicat des agriculteurs et le ministère.

Des consignes de sécurité et des évaluations des risques doivent être effectuées dans les exploitations. Les autorités sanitaires ou la sécurité sociale devrait s'en charger. Les employés doivent également signaler tout non-respect aux autorités et en informer l'IG BAU.

### Valorisation et rémunération

Le salaire minimum légal actuel de 9,35 euros par heure pour un emploi saisonnier est le minimum. En outre, l'IG BAU exige une indemnité notable de pénibilité de travail pour les travailleurs saisonniers ainsi que pour le personnel permanent des exploitations agricoles, car les travailleurs sont exposés à des risques considérables en raison du coronavirus.

Le syndicat exige également le maintien du paiement des salaires en cas de maladie dès le premier jour, même pour les emplois de courte durée !

Le travail dans l'agriculture doit être revalorisé par les employeurs et les gouvernements pour les travailleurs dans toutes les relations de travail.

Les agences de recrutement sont certainement utiles compte tenu de la pénurie actuelle de main-d'œuvre, mais doivent être sérieuses et tenir compte des questions de salaire et d'hygiène. Le ministère devrait ici servir de modèle et compléter le site [www.daslandhilft.de](http://www.daslandhilft.de) avec des références concrètes aux lois du travail applicables.

L'extension des permis de travail pour les demandeurs d'asile devrait être mise en œuvre pour tous les secteurs et sur une base permanente. Une perspective à long terme devrait être ouverte au-delà de l'aide d'urgence demandée par les demandeurs d'asile en cette période de pandémie.

Tous les groupes de travailleurs agricoles ont besoin d'un salaire stable et de la perspective d'une retraite décente. Avant même le déclenchement de cette pandémie, les associations patronales ont envoyé un mauvais signal à leurs employés en mettant fin à la convention collective complémentaire sur les régimes de retraite professionnelle le 31 décembre 2020. L'IG BAU demande le maintien de la convention collective généralement contraignante ainsi que l'ajout de quelques améliorations significatives. Les exigences déraisonnables imposées aux employés par certaines parties du gouvernement et des associations patronales pendant la pandémie du coronavirus montrent clairement combien il est important pour les employés dépendants, qu'ils soient saisonniers ou permanents, de s'organiser en syndicats !

Pour leur propre protection de la santé ! Pour leur sécurité financière !

### France

Le syndicat a informé ses adhérents sur l'impact du COVID-19 sur la filière agricole et sur leur emploi. Les entreprises et les salariés agricoles sont encouragés par les

autorités à maintenir leurs activités pour répondre aux besoins alimentaires de la population française. Une communication a également été réalisée pour transmettre les attestations de déplacements et les justificatifs de déplacements professionnels pour que les salariés agricoles puissent maintenir leur activité dans la campagne française.

## **Islande**

Nous avons exigé du gouvernement un vaste paquet qui permettra de verser immédiatement des allocations de chômage à tout le monde. Un projet de loi à cet effet doit être présenté au Parlement cette semaine.

## **Italie**

En cette période de crise, les exigences sont :

- Soutien à l'emploi ainsi que des dispositions extraordinaires en cas de licenciement
- Formation accrue pour protéger la santé des cadres, des dirigeants, du personnel, des travailleurs et pour faire en sorte que tous aient un emploi qui reconnaisse leur dignité
- Suspension des paiements hypothécaires
- Prolonger la durée du financement
- Soutenir l'excellence italienne sur le marché européen
- Versement anticipé des primes de la PAC
- Activation de lignes de crédit pour soutenir les entreprises en cette période de crise, tant en Italie qu'en Europe
- Contribuer au niveau européen à l'affirmation que "sans la terre, il n'y a pas de nourriture".
- Les syndicats ont notamment demandé un report des échéances financières et des règles supplémentaires en matière de sécurité sociale et de soutien aux employés permanents et surtout aux travailleurs saisonniers. Le gouvernement publiera un décret contenant toutes ces mesures extraordinaires.
- Les syndicats ont un protocole avec les employeurs sur la santé et la sécurité et la surveillance sanitaire.

Une attention particulière doit également être accordée au niveau européen pour parvenir à une plus grande flexibilité et se concentrer sur la formation, l'information et l'innovation dans l'agriculture, y compris pour les cadres au sein des entreprises agricoles.

Nous pensons qu'il serait utile qu'une unité de contrôle soit mise en place au niveau européen, également sur proposition de l'EFFAT, afin de simplifier les procédures et de faciliter les comparaisons entre les pays qui doivent recruter des travailleurs saisonniers pour les besoins en agriculture et leur permettre de circuler tout en préservant leurs droits, santé et dignité.

Vu le manque de respect des mesures préventives pour protéger les travailleurs des services qui n'ont pas arrêté la production, les organisations syndicales ont demandé au gouvernement d'agir de toute urgence. Le 14 mars, le dialogue social entre le gouvernement, les employeurs et les organisations de travailleurs a abouti à la



signature d'un protocole conjoint définissant les mesures à prendre pour combattre et contenir la propagation du virus Covid-19 dans les exploitations. Ces mesures comprennent :

- maximiser l'utilisation du „smart working“ pour les activités qui peuvent être réalisées à domicile ou à distance
- encourager l'utilisation des congés payés, y compris par le biais de conventions collectives ;
- suspendre les activités des services de l'entreprise non indispensables à la production
- adopter des protocoles de sécurité, et si cela n'est pas possible, respecter la distanciation sociale et utiliser un équipement de protection individuelle
- assainissement des lieux de travail et des salles communes ;
- restreindre les déplacements du personnel sur place au strict minimum;
- encourager la signature de conventions collectives spécifiques pour les entreprises encore en activité.

Le protocole contient également des mesures sur :

1. Informations pour les employés ;
2. Modes d'accès au lieu de travail pour les travailleurs et les prestataires;
3. Nettoyage et désinfection des lieux de travail; hygiène personnelle; équipements de protection individuelle; utilisation des espaces communs (cantines, zones fumeurs, vestiaires, etc.);
4. Organisation du travail (travail posté, travail intelligent, voyages d'affaires) ;
5. Gestion des entrées et sorties de travailleurs ; mouvements internes, réunions, événements internes et formation ;
6. Traitement d'une personne présentant des symptômes au travail ; surveillance de la santé et rôle des chargés de la santé et sécurité ;
7. Comités sur le lieu de travail pour la mise en œuvre et le contrôle du respect du protocole.

Enfin, compte tenu de l'urgence d'augmenter le nombre d'établissements de soins intensifs et de les soutenir, les syndicats ont décidé de faire un don financier de leurs propres ressources à cette fin. Les syndicats lanceront également un appel aux dons afin que tous les travailleurs, retraités et particuliers puissent contribuer à leur fonds.

Les syndicats ont décidé de garantir leurs services en maintenant ouverts leurs bureaux locaux, mais avec des restrictions d'accès et l'obligation de demander un rendez-vous individuel. Tous les bureaux ont été réaménagés et/ou équipés pour respecter les mesures gouvernementales et protéger la santé et la sécurité des employés et de tous ceux qui visitent les lieux.

Le 16 mars, le gouvernement a approuvé le décret "Cura Italia" qui a investi 25 milliards d'euros et mobilisé 350 milliards d'euros de fonds. Les mesures comprennent le report des principales échéances financières, le soutien aux secteurs les plus touchés par la crise (tourisme, transport, sport, cinéma et arts du spectacle, presse). Des fonds ont été mobilisés pour augmenter la capacité des hôpitaux, recruter du nouveau personnel médical et fournir les EPI (masques etc.).

Les mesures en matière d'emploi :

- Report de la plupart des échéances fiscales ;
- Augmenter le fonds de garantie pour les PME afin d'assurer l'accès au crédit ;
- 5 milliards euros supplémentaires pour étendre le fonds d'indemnisation en cas de licenciements (cassa integrazione) à toutes les entreprises (y compris celles qui comptent 1 salarié) ;
- une indemnité exceptionnelle unique de 600 euros pour les indépendants travaillant dans le domaine des arts du spectacle et de l'agriculture
- jusqu'à 600 euros de prime de garde d'enfant et un congé parental extraordinairement rémunéré ;
- 100 euros d'indemnité extraordinaire unique pour ceux qui opèrent sur leur lieu de travail ;
- 12 jours supplémentaires de congé payé ;
- l'inclusion des jours de quarantaine dans le congé de maladie ;
- 60 jours de suspension des licenciements collectifs et individuels pour raisons économiques.

### **Kosovo**

Nous devons attendre les prochains mois pour voir l'évolution de la situation.

### **Monténégro**

Le syndicat a pris une décision unique au niveau de la Confédération, à savoir que les travailleurs doivent se conformer strictement aux mesures du gouvernement, afin de préserver leur santé et celle de leur famille.

### **Pays-Bas**

En collaboration avec les associations patronales et le gouvernement, un ensemble de mesures est en cours d'élaboration pour alléger la charge financière des entreprises et conserver les liquidités afin de préserver les emplois. Les mesures seront annoncées cette semaine.

### **Macédoine du Nord**

En l'absence jusqu'à présent d'un plan de sauvetage économique substantiel, Agro-Sindik, dans le cadre de SSM, demande au gouvernement de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les revenus, les emplois et les entreprises, y compris:

- Un moratoire sur la résiliation du contrat de travail par les employeurs pour des motifs économiques, organisationnels, technologiques, structurels ou similaires pour une période de 60 jours (une mesure déjà prise par les autorités italiennes pour protéger les travailleurs et s'assurer contre tout abus).
- Le paiement intégral des salaires facilité par le report des cotisations obligatoires de sécurité sociale pendant une période pouvant aller jusqu'à six mois.
- Le report des échéances des prêts et reprogrammation pendant 6 mois pour tous les employés, les citoyens et les entreprises du secteur privé.

- Une garantie que, dans le secteur public, toutes les mesures sont conformes aux dispositions pertinentes du Code du travail et de la convention collective sectorielle.
- Les syndicats sectoriels affiliés à la Confédération macédonienne des syndicats refusent de prendre toute mesure en dehors du cadre du Code du travail et des conventions collectives des secteurs public et privé qui aurait pour effet de baisser les salaires des employés.

### **Norvège**

Le syndicat encourage les employeurs à embaucher des chômeurs, des étudiants et des jeunes pour effectuer le travail nécessaire en agriculture. Les lois et les règlements en matière d'emploi doivent être respectés. Ceci est nécessaire pour le recrutement et pour éviter le dumping social.

### **Autriche**

Des informations sur la sécurité et la santé au travail, surtout pour les nouveaux employés sur le marché du travail agricole, doivent être fournies.

### **Pologne**

Le syndicat soutient tous les efforts visant à contenir la pandémie. L'objectif principal est de limiter la propagation de la maladie afin de maintenir l'efficacité et l'efficacités du système de soins de santé.

En collaboration avec d'autres institutions et associations, il mène une campagne de sensibilisation et d'information pour réduire le risque d'infection.

Le syndicat a établi une longue liste de revendications :

- Paiement intégral du salaire; les revenus des salariés doivent rester inchangés;
- La nécessité que l'État s'implique de manière plus accrue dans le financement de la récession économique et la réduction du temps de travail;
- Le syndicat dénonce le maintien du principe selon lequel le Fonds des prestations garanties aux travailleurs et le Fonds du travail, précédemment créés par le gouvernement à des fins autres que leur utilisation actuelle, sont d'importantes sources de soutien financier pour de nombreux groupes – or ce n'est pas toujours le cas;
- L'introduction de dispositions dans le cadre du "bouclier anti-crise" qui permettraient aux contribuables de déduire la contribution versée au syndicat dans leur déclaration d'impôt annuelle ou de trouver une autre solution pour obtenir un effet similaire.

Le syndicat donne son avis sur les actes législatifs adoptés par le Sejm le 27 mars 2020 (sur l'introduction de mesures visant à réduire l'impact social de l'épidémie ; en particulier, à garantir les besoins salariaux de base aux personnes qui perdent leur emploi; mesures visant à maintenir l'emploi).

### **Roumanie**

Des demandes d'aide au retour des travailleurs saisonniers ont été formulées, notamment en Espagne et en Italie. Notre syndicat a informé les autorités compétentes en Roumanie de leur situation.

## Espagne

Pour les syndicats, le déclin de l'activité économique est sans précédent, mais sa durée et son intensité dépendront de la possibilité de contenir le processus de contagion de COVID-19. Dans ce domaine, les deux syndicats souhaitent exprimer leur soutien au gouvernement et aux institutions pour toute action qu'ils pourraient entreprendre afin de limiter cette pandémie.

Un ensemble de mesures sociales et économiques visant à préserver l'emploi a été convenu au niveau national entre les syndicats représentatifs, CC.OO. et UGT et les organisations patronales CEOE (Confédération espagnole des employeurs).

Les syndicats ont demandé au gouvernement de conditionner l'aide aux entreprises au maintien des emplois pendant cette crise et de prendre des mesures contre ceux qui en profitent pour licencier, ce qui serait complètement illégal.

Le syndicat a prévu un système facilitant la suspension ou la réduction du temps de travail par le biais des dossiers de réglementation de l'emploi temporaire (ERTE) afin d'éviter les licenciements. Ces mesures devaient inclure les plus vulnérables, comme ceux qui ne disposent pas de suffisamment de périodes de cotisation pour percevoir des allocations de chômage, et assurer le recouvrement futur des allocations de chômage pour les travailleurs concernés par ces dossiers.

- Dans le cas d'ERTE, les entreprises ne paieront pas de cotisations de sécurité sociale.
- Flexibilité dans les dossiers ERES et ERTES (Dossiers de réglementation de l'emploi temporaire).
- Que la consommation des allocations de chômage ne soit pas comptabilisée.
- Mise en oeuvre des protocoles prévus dans le but de préserver la santé, l'emploi et les droits des travailleurs.
- Outre le respect de la distanciation sociale et l'hygiène personnelle, certaines mesures supplémentaires ont été prises:
- Travail avec des relèves incluant des intervalles de temps entre celles-ci afin d'éviter les chevauchements;
- ERTES dans certains cas, y compris les personnes souffrant de pathologies, les femmes enceintes et les personnes ayant des problèmes de conciliation;
- Distribution d'équipements de protection individuelle (EPI).